



AVIS PUBLIC

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2016

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015, le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté la résolution numéro 12-2015-183 fixant le jour et l'heure de chacune des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016. Ainsi, les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016 seront tenues à la salle des assemblées délibérantes de l'hôtel de ville au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, à 19 heures aux dates suivantes :

Lundi 11 janvier
Lundi 1er février
Lundi 7 mars
Lundi 4 avril
Lundi 2 mai
Lundi 6 juin

Lundi 4 juillet
Lundi 1er août
Mardi 6 septembre
Lundi 3 octobre
Lundi 7 novembre
Lundi 5 décembre

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 8 décembre 2015.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier